

FORMATION EN INTER CSE

MARSEILLE : 13 février 26

PARIS : 18 février 26

LYON : 18 mars 26



Le CSE et l'URSSAF : quelles sont les règles à respecter ?

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- 08 H 45 - Accueil des participants
- 09 H 00 - Mise à disposition d'une salle de type U équipée d'un vidéoprojecteur et paperboard
- 10 H 30 - Pause – café – thé - viennoiseries
- 12 H 30 – Déjeuner
- 14 H 00 - Mise à disposition d'une salle de type U équipée d'un vidéoprojecteur et paperboard
- 15 H 30 - Pause – café – thé
- 17 H 30 – Fin de la formation

Le CSE et l'URSSAF : quelles sont les règles à respecter ?

Le CSE bénéficie d'un régime fiscal assez favorable. Il bénéficie d'exonérations de l'URSSAF mais doit respecter quelques règles fondamentales pour éviter tout contentieux.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir quel est le rôle de l'URSSAF et son organisation
- Connaître les principes d'exonération : les tolérances de l'ACOSS,
- Quelles sont les obligations du CSE vis-à-vis de l'URSSAF
- Identifier les principaux risques de contentieux,
- Que faire en cas de contrôle ?
- Comment se protéger ?

PROGRAMME

L'URSSAF, c'est quoi ?

Retour rapide sur les budgets

- Caractère obligatoire ou facultatif
- Obligation de deux budgets séparés et leur calcul
- Modalités pratiques
- Les principes comptables et l'organisation, notamment en cas de contrôle URSSAF !

Rappel de la responsabilité civile et pénale du CSE

- La responsabilité civile et pénale des membres du CSE
- Les contrats d'assurance du CSE

Les aspects fiscaux, comptables et juridiques

- Régime fiscal et social des prestations distribuées par le CSE
- Les tolérances de l'ACOSS
- Présentation de modèles de budgets synthétiques (*non exigés par l'URSSAF mais fortement recommandé...*)
- Les impôts et taxes dont peuvent être redevables les CSE (selon les cas...)
- Comment se déroule un contrôle URSSAF ?

INSCRIPTION VALANT
BON DE COMMANDE

NOM DU CSE : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Mail : _____

Adresse de facturation si différente : _____

					Case (s) à cocher		
Inscriptions	NOM	PRENOM	PORTABLE		MARSEILLE 13 février 26	PARIS 18 février 26	LYON 18 mars 26
1 ^{er} participant							
2ème participant							
3ème participant							
4ème participant							
5ème participant							
6ème participant							
7ème participant							
8ème participant							
MONTANT NET : 572 € / jour x					participants =		

Le tarif inclut : 1 jour de formation – 2 pauses et 1 déjeuner

Conditions de réservation : Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé et l'émission du virement (voir RIB dans les conditions générales ci-dessous).

La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation sans modification des conditions générales de vente en annexe. Le stage sera maintenu à partir de 6 participants.

A: _____ Le : _____

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Cachet / signature

[A retourner à :](#)

christine.berthon@caradyn.fr

Téléphone : 07 60 54 32 90

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOCATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation.

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire

RIB : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4019 4300 0100 1995 459

BIC : BNPAFRPPXXX

CARADYN

Ou

RIB CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 1910 6000 0843 6779 0249 476

BIC : AGRIFRPP891

CARADYN

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par mail.

Un remboursement ou un report seront possibles que si l'annulation nous parvient au moins 30 jours avant la date du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés. Pour les annulations à moins de 15 jours avant la date des séminaires les frais de réservation des chambres vous seront refacturés. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants, de problèmes techniques, cas de force majeure (épidémie – guerre...). Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante ou ils auront la possibilité de se faire rembourser.